

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 06.12.2019	L'an deux mille dix-neuf, Le treize décembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 06.12.2019	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 14	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 11	
	Excusés : COLLET Céline, LEBORGNE Régine et MENIER Mireille.
VOTANTS 11	Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul

PROCES-VERBAL REUNION DU 15 NOVEMBRE 2019

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

Dernière réunion de Dinan Agglomération le 25 novembre 2019.

Points abordés :

- Conseil de développement, aller vers un budget participatif.

Mise à jour de la composition Conseil de Développement avec 59 membres possibles.

- Emplois tripartites (60 000 € dégagés au maximum pour une participation à ce type d'emplois)
- Question sur le sponsoring de voile J80 à St Cast, demande de subvention de 20 000 € acceptée.
- Demande de subventions pour le photovoltaïque
- Tarifs eau et assainissement revus sur certains secteurs dont notamment les tarifs du SPANC :
 - contrôle réalisation = 90 €
 - contrôle vente = 110 €
 - bon fonctionnement = 110 €
 - contre-visite = 55 €
 - visite inutile = 55 €
- SMAP : remise à jour des statuts et identifications des adhérents
- PASS commerces artisanat = participation de Dinan Agglo pour la rénovation ou installation de commerces ou artisans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur une convention de gestion de services de la compétence eaux pluviales urbaines entre Dinan Agglomération et la commune.

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu commissions communales

Suite à la transmission du compte-rendu de la dernière commission affaires scolaires, un point est effectué. L'effectif du RPI St Lormel-Créhen est stable voire en légère augmentation :

Sept 2014 : 72 enfants

Sept 2015 : 77 enfants

Sept 2016 : 76 enfants

Sept 2017 : 79 enfants

Sept 2018 : 84 enfants

Sept 2019 : 86 enfants (89 annoncés en janvier 2020)

- Point sur les derniers aménagements ou réorganisation d'espaces depuis la rentrée.
- Point sur la restauration scolaire

Rappel : les repas sont livrés en liaison chaude par le prestataire CONVIVIO suivant convention de restauration.

Les plats sont constitués de produits provenant de producteurs locaux (lait de la crèmerie de la Rance à Plouer s/Rance, Porc de la Ferme de la Moinerie aux Champs Géraux, la saucisse du Pays de Rance, le pain de la boulangerie de Matignon) & de produits de saison.

Les viandes entières de porc, bœuf, volaille et dinde servies sont 100 % françaises.

Le prix actuel du repas enfant est de 3,1492 €, nous le facturons 3,05 €

Le prix du repas adulte est de 3,8959 €, nous le facturons 4,30 €

La Loi EGalim (Etats Généraux de l'ALIMENTATION), votée en octobre 2018 prévoit plusieurs obligations :

- les repas servis dans les cantines scolaires devront comprendre une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits locaux et/ou répondant à au moins un critère de qualité (AB, AOP, IGP, label rouge) dont 20 % minimum de bio au plus tard le 1er janvier 2022.

- Introduction d'un **menu végétarien** au moins **une fois par semaine** et pour une durée de **deux ans à titre expérimental** dans les cantines scolaires à compter du 01/11/2019. C'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) sans viande ni poisson, crustacés et fruits de mer. Il pourra néanmoins comporter des œufs ou des produits laitiers.

- Interdiction des contenants plastiques dans la préparation et la présentation des repas dans les cantines scolaires, au plus tard au 1er janvier 2025 (2028 pour les communes de moins de 2000 hab).

Les bouteilles d'eau plate en plastique sont, elles, à éradiquer des tables scolaires dès 2020.

- En accord avec CONVIVIO, un menu végétarien sera fourni tous les 15 jours les jeudis à compter du 01/01/2020 (sans modification de prix) étant entendu que la fréquence de ces repas (1 fois par semaine) pourra être changée si nous le souhaitons et au moment voulu.

- L'eau plate contenue dans les pichets présentés sur les tables provient de bouteilles en plastique. (Utilisation d'un pack de 6 bouteilles 1 L ½ par jour entre la cantine et la garderie + point de désaltération dans la classe). Pour la suppression de ces bouteilles plastiques à compter du 01/01/2020, deux possibilités :

1 - **Eau du robinet** : remplir les carafes d'eau du robinet et les placer au moins deux heures au réfrigérateur avant consommation. Il n'existe pas de protocole particulier. En revanche il est préconisé de faire une fois par an un contrôle bactériologique sur le robinet en question et nettoyer le bec de ce dernier une fois par trimestre (le démonter et le faire tremper dans l'eau javellisée).

2 - **Fontaine à eau** : préconisation d'une fontaine à eau réfrigérée sans filtre 45L/H. Celle-ci devra être raccordée au circuit d'eau (entrée et sortie).

Un choix sera réalisé dans les meilleurs délais.

Proposition soumise par des parents d'élèves :

Repas fournis par la cantine de Créhen. Une telle hypothèse demandait une étude préalable menée par les deux communes.

La Première condition serait que la cantine de Créhen puisse fournir nos repas (administrativement et concrètement).

Dans l'hypothèse où la commune de Créhen puisse nous fournir des repas, il nous faudrait :

- nous équiper d'un véhicule adapté au transport & évaluer son entretien et le carburant
- acquérir les matériels nécessaires au transport des repas (conteneurs isothermes ou norvégiennes)
- missionner un agent pour aller chercher les repas

Une réflexion est engagée.

Pour rappel, notre service restauration (comme dans toutes les communes) présente tous les ans un déficit (environ 18 000 € en 2017 pour 5213 repas servis et 19 000 € en 2018 pour 5635 repas servis).

Arrivée de BROCHARD Gwénaëlle à 20h30.

DINAN AGGLOMÉRATION – CONVENTION DE GESTION COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

Dinan Agglomération exerce, à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes membres, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

Les communes et Dinan Agglomération coopéreront, en 2020 et 2021, pour définir précisément la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux.

Il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité.

La présente convention de gestion vise à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence " Eaux Pluviales Urbaines " au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Notamment, la Commune élabore le programme de maintenance et d'entretien des ouvrages, réseaux et équipements en fonction des besoins qu'elle constate pour garantir la continuité du service, la sécurité des usagers ou riverains des ouvrages et la fonctionnalité des ouvrages, réseaux et équipements. Elle conserve, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, les investissements relatifs aux ouvrages, réseaux et équipements relevant de la compétence.

Cette convention n'emporte aucun transfert ni délégation de compétence, la compétence des eaux pluviales urbaines sur le périmètre et les missions actées demeurant détenues par Dinan Agglomération.

La Commune ne verse en conséquence pas d'attribution de compensation à Dinan Agglomération, correspondant aux charges transférées.

Cette convention serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°4

Après étude des résultats du budget communal, une décision modificative ne sera pas nécessaire sur le budget 2019.

TARIFS COMMUNAUX

Il est proposé d'étudier les différents tarifs des services communaux pour application au 1^{er} janvier 2020.

- Location de la salle des fêtes

Tarifs applicables 1^{er} janvier 2019 :

Durée Location		Journée (9h/21h) semaine	Week-end Ven 14h au dim 21h	½ journée (3h)*
Particuliers	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380 €	70 €
Associations	Commune	<i>3 gratuites le week-end A partir de la 4^{ème} location : 100 € / location - 15€ chauffage</i>		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
Location post-obsèques		50 € vaisselle comprise (location de 3h, selon disponibilité)		
Cérémonie civile funéraire		gratuité		
Chauffage		15 €	50 €	15 €
Heures de ménage suppl.		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
Forfait repas chaud (utilisation four)		10 €	30 €	/

- Couverts : **0.60 €** par personne
- Lave-vaisselle : **30 € (forfait unique)**
- Sonorisation : **30 €**
- Caution : **400 €**

* en semaine, sur le créneau horaire de 9h à 23h.

La recette de 2019 est de 2 860.05 € (9 locations).

En 2018, elle était de 4 129.80 €.

En 2017, elle était de 5 976.44 €.

En 2016, elle était de 5 656.30€.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur.

- Concessions cimetière

Les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

Concessions traditionnelles

Type concession	simple	double
15 ANS	40 €	80 €
30 ANS	80 €	160 €
50 ANS	150 €	300 €

Concessions Columbarium

5 ANS	100 €
10 ANS	200 €
15 ANS	300 €

Pour les concessions Columbarium un débat a lieu sur la durée des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les durées et les tarifs en vigueur.

Arrivée de LETORT Bernard en séance à 21h20.

- Location des tables et du préau

- Tables et bancs

Le tarif appliqué en 2019 est le suivant : 5 € par table avec 2 bancs et 135 € de caution. Le paiement s'effectue à la réservation.

La location est réservée aux habitants de St Lormel.

Elle est gratuite pour les associations communales et pour les repas des différents quartiers de la commune. Les associations communales restent prioritaires.

- Préau

Le tarif appliqué en 2019 est le suivant : 50 € pour 24h (manifestation privée) et 135 € de caution.

La location est réservée aux habitants de la commune.

Elle est gratuite pour les associations communales, pour les repas des différents quartiers de la commune et pour les associations hors communes sous réserve du versement de la caution. Les associations communales restent prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur.

- Photocopie / fax

Les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

Photocopie A4 Réception de fax	Photocopie A4 RV	Photocopie A3	Photocopie A3 RV	Envoi de fax
0.20 €	0.30 €	0.40 €	0.60 €	0.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur.

MISE EN PLACE DE TARIFS CAVURNES

Suite à la délibération du 13 septembre 2019, les travaux de création de cavurnes au cimetière de St Lormel vont bientôt débuter. Mr le Maire propose de déterminer des tarifs de concession de cavurnes pour les particuliers dans les conditions suivantes :

15 ANS	150 €
30 ANS	300 €
50 ANS	400 €

VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe les tarifs pour des concessions de cavurnes selon les conditions précitées.**

DEMANDES DE SUBVENTION

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor. Ce CFA sollicite une participation à leurs charges de fonctionnement par une subvention calculée sur le nombre d'apprentis résidant sur la commune qui suivent leurs cours, à raison de 100 € par jeune (3 jeunes concernés). Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder 50 euros par jeune soit un total de 150 euros.**

- **Maison Familiale Rurale La Rouvraie, Antenne du CFA Régional**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Maison Familiale Rurale La Rouvraie, Antenne du CFA Régional de Bretagne. Afin d'améliorer l'équipement pédagogique, cette Maison Familiale sollicite une participation pour l'année 2019/2020 pour les jeunes de la commune suivant une formation dans cet établissement (2 jeunes). Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder 50 euros par jeune soit un total de 100 euros.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Assemblée Générale de Amitié Partage le 22 novembre. Association domiciliée à Saint-Lormel. Elle compte 320 adhérents. Elle vit essentiellement avec la subvention de la CAF d'un montant de 15 000€. En 2019, elle a permis à 162 enfants de partir en vacances.
- Le puit de lumière (dôme) des toilettes dames de la mairie a été remplacé.
- Travaux entreprise Lansard. Différentes interventions ont été réalisées par cette entreprise (décaissement, busage, etc...).
- Échange avec le Département pour les fossés sur l'entretien des ponts au niveau de la RD19.
- Renégociation et redéfinition des contrats d'assurance avec MMA : RC, protection juridique, multirisque bâtiments communaux et véhicules.
- Mise en sécurité pour les décorations de M. PERRIN (mise en place de signalétique, grilles, indications de parking...).
- Les toilettes publiques au niveau de l'église du bourg ont subies des dégradations au cours du mois de novembre.
- Brûlage de déchets à la ZA les Vergers
Suite à la remarque formulée au dernier conseil sur ce point, Mr le Maire a rencontré à la mairie le gérant de l'entreprise et celui-ci a été averti des sanctions encourues pour ce type d'infraction.
- L'Installation d'une prise de courant pour les décorations de Noël a été effectuée par le SDE. Les travaux de remplacement des coffrets au Domaine des Eucalyptus seront réalisés au mois de mars 2020.
- La pose des panneaux de signalétique sur la commune est terminée.
- Une réflexion est à mener sur la signalisation au croisement St-Hytaire, Ville Battais entre la route de St-Potan et de Pluduno.
- Le club de Plancoët PAFC a demandé le prêt du terrain de foot de St Lormel pour les U15 le samedi avec une organisation en alternance effectuée avec le FC St Lormel.

- Un courrier a été adressé à l'épicier, M. NOTTIN, pour interdire la vente de feux d'artifice et pétards. De même, il a été demandé de retirer les panneaux réalisés de façon artisanale en bord de route.
- Un Rdv a eu lieu avec Mme DUBREUIL concernant la fin de sa présidence du Club de l'espoir. Un point a été effectué sur un renouvellement de bureau et sur les différents scénarios possibles quant à l'avenir de l'association.
- Les entretiens professionnels du personnel ont été réalisés et sont terminés. La secrétaire de mairie est félicitée pour le suivi de ces entretiens.
- Pot de Noël du personnel : Il aura lieu le jeudi 19 décembre à 19h à la salle polyvalente. Les colis de Noël à distribuer seront à récupérer à ce moment-là.
- Les Vœux du maire auront lieu le samedi 11 janvier 2020 à 18h.
- La 2^e boîte à livres a été finalisée et mise en place près de l'épicerie en attendant de rejoindre son emplacement final près du mur du cimetière.
- Syndicat du Fremur : l'entreprise SAUR a été désignée délégataire des services publics d'eau potable pour une période de 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2020. Le prix de l'eau passe à 2,35 € ttc au lieu de 2,45 € ttc par m3 pour 120 m3 consommés.
- Pour rappel, les animations de Noël organisées par le Comité des Fêtes auront lieu le samedi 21 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Bernard LETORT fait remarquer qu'il a été demandé un empiérement au niveau de certains accotements et certains chemins altérés par les conditions climatiques. Il est répondu qu'un nouveau point sera réalisé par les services techniques.
- De même, il fait remarquer qu'il serait nécessaire de protéger les tables de pique-nique stockées en période d'hivernage.
- De plus, il demande à ce que soit réalisé un réassort de gravillons dans les allées du cimetière. Ces aménagements sont en cours.
- Louis AILLET signale le décrochement d'ardoises à l'Eglise du Vieux Bourg. Il lui est répondu qu'une vérification va être effectuée.

Prochain conseil municipal : vendredi 24 janvier 2020 à 20h

La séance est levée à 22h30.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	BROCHARD Gwenaëlle
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine <i>Absente</i>	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise